



PÔLE IME

---

Association  
Pour Adultes et  
Jeunes Handicapés  
des Yvelines

## IME “le chemin des Lauris”

---



## Livret d'accueil



### ■ IME “le chemin des Lauris ”

55/57 rue de la Garenne – 78500 Sartrouville

Tél : 01.61.04.23.82 - [Mail : ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org](mailto:ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org)

[www.apajh-yvelines.org](http://www.apajh-yvelines.org)

APAJH Yvelines – Livret d'accueil

Dernière mise à jour : 01/2024

## SOMMAIRE

### Table des matières

MOT D'ACCUEIL .....	2
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION .....	4
1.Présentation de l'APAJH Yvelines .....	4
2. Présentation de la structure .....	5
DEUXIEME PARTIE : FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....	9
1. Localisation .....	9
2. Plan de la structure .....	10
3. Organigramme de l'IME.....	12
4. Les missions de l'IME.....	13
5. Les prestations .....	16
TROISIEME PARTIE : LES PERSONNES ACCOMPAGNEES .....	20
1. L'admission.....	20
2. Inscription en liste d'attente.....	21
3. Les Repas.....	21
4. Les transports.....	21
5. Les garanties souscrites .....	21
6. Les informations utiles .....	22

#### ANNEXES :

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

CHARTRE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DES PERSONNES ACCUEILLIES

CHARTRE VIE AFFECTIVE, AMOUREUSE ET SEXUELLE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

CHARTRE ASSOCIATIVE RELATIVE À LA BIENTRAITANCE ET AU QUESTIONNEMENT ETHIQUE

REGLEMENT INTERIEUR DU CVS

Le personnel de l'IME « Le chemin des Lauris » se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue au sein de notre établissement.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations nécessaires pour vous permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la structure, mais aussi une présentation de la vie à l'IME pour les personnes accompagnées.

Le but de ce livret est de réaliser ensemble un travail de qualité pour le bien-être de chaque usager et de ses aidants.

Au nom de toute l'équipe de l'APAJH78 et des professionnels de l'IME, c'est avec un grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre établissement.

Nous sommes ravis de vous accompagner dans cette nouvelle étape.

L'équipe de l'IME est totalement engagée dans l'accompagnement des personnes accompagnées et de leur famille.

À l'écoute des attentes, formée à l'identification des besoins, cette équipe va construire, en collaboration étroite avec la famille, un projet individualisé et adapté à chaque personne accompagnée.

Ce projet sera mis en œuvre et évalué par une équipe pluridisciplinaire, depuis l'admission jusqu'à la sortie.

Nous avons conçu ce livret d'accueil pour vous présenter le plus précisément possible les prestations proposées et les modalités de fonctionnement.

Nous espérons qu'il vous aidera à mieux comprendre notre approche et à vous sentir pleinement intégrés dans notre institution.

N'hésitez pas à solliciter l'équipe de l'IME pour toute question ou préoccupation.

Nous sommes là pour vous accompagner et faciliter l'intégration de votre enfant.

Bienvenue à l'IME Le Chemin les Lauris.

La Directrice et son équipe

## PREMIERE PARTIE : PRESENTATION

### 1. Présentation de l'APAJH Yvelines

L'APAJH Yvelines est une association loi 1901 qui accompagne des personnes avec tous les types de handicap et ce, à tous les âges de la vie. Elle fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes. L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.



1000

personnes  
accompagnées



500

professionnels



26

ESSMS

### Nos valeurs

Quelle que soit la nature du handicap, la primauté de la personne est prônée par :



CITOYENNETÉ



ENGAGEMENT



OUVERTURE D'ESPRIT  
ET TOLERANCE



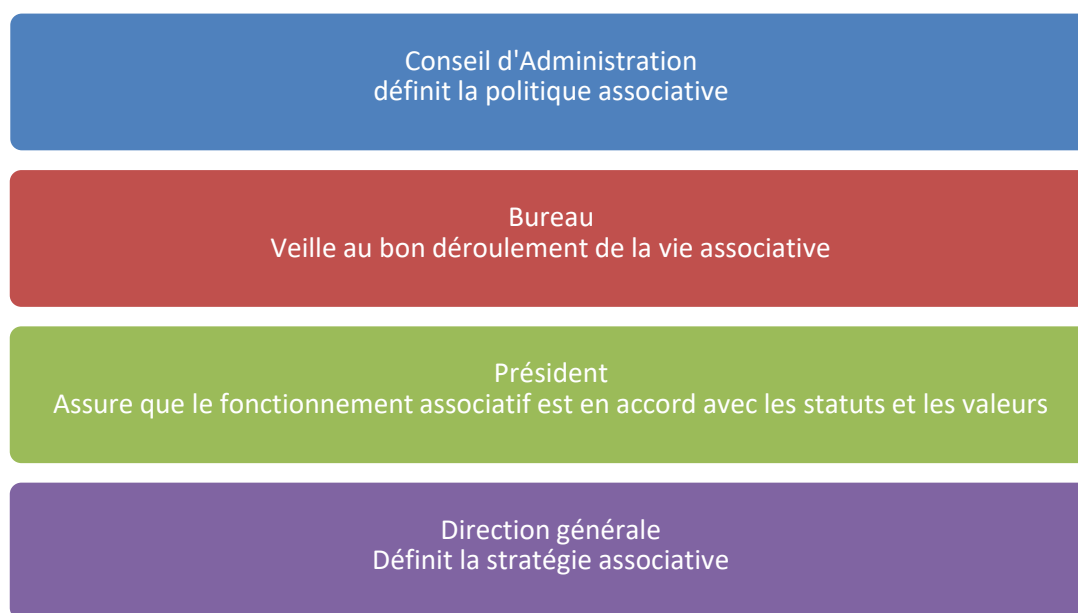
SOLIDARITÉ ET  
RESPONSABILITÉ

Une association en mouvement

L'APAJH Yvelines fait vivre ses valeurs dans toutes ses actions avec et pour les Personnes :

- Inclure dans la société,
- Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne,
- Consolider les actions intérieurement menées,
- Promouvoir les partenariats et son ouverture,
- Développer ses actions vers les besoins nouveaux.

### **Une organisation associative**



## 2. Présentation de la structure

### **Historique**

1969 : Ouverture de l'Externat Médico-Pédagogique Henri Wallon rue Faidherbe à Sartrouville (accueil de 35 enfants de 6 à 14 ans)

1974 : Ouverture de l'Externat Médico-Professionnel Henri Wallon rue du Bas de la Plaine (accueil de 25 adolescents de 14 à 20 ans)

1985 : Ouverture d'une section en Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) : 15 places, pour les jeunes adultes handicapés sortis de l'E.M.Pro., dans les locaux de l'E.M.Pro « Henri Wallon »

1992 : Ouverture du C.A.T Jean Charcot, 119 avenue de Tobrouk à SARTROUVILLE devenu « E.S.A.T. Jean Charcot » en 2006 ; l'E.S.A.T. accompagne aujourd'hui par le travail, 58 travailleurs.

2001 : Agrément du projet de reconstruction de l'E.M.P. et de l'E.M.Pro « Henri Wallon ».

2004 : Après construction le déménagement se réalise, l'E.M.P. et l'E.M.Pro devenant la S.E.E.S et la S.I.P.F.P. de l'actuel Institut Médico-Educatif « le chemin des lauris ».

11 mai 2016 : L'agrément de l'établissement est précisé par le dernier arrêté préfectoral définissant la population reçue par l'établissement : « enfants et adolescents des deux sexes, âgés de 5 à 20 ans, présentant une déficience à prédominance intellectuelle, avec ou sans troubles associés, à l'exclusion des handicaps sensoriels ou moteurs graves ...».

Le 11 mai 2016 correspond à la fusion-absorption de l'ARAAMIS par l'APAJH Yvelines.

### **Type d'établissement**

L'établissement est un Institut Médico-Educatif comportant une Unité d'Enseignement, et proposant un accompagnement spécialisé et global : éducatif, scolaire, médical, psychologique, rééducatif et social, en vue d'aider les enfants et adolescents à se construire dans la vie quotidienne, et à trouver la meilleure place possible dans la Société compte tenu de leurs difficultés mais surtout de leurs habiletés.

L'IME "le chemin des Lauris" accueille en semi-externat 65 enfants de 5 à 20 ans porteurs de déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés (à l'exclusion des handicaps sensoriels ou moteurs graves).

La file active de l'établissement se compose de :

- 30 enfants sur la section de la SEES, la Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisés (5 à 14ans)
- 35 adolescents sur la section de la SIPFP, la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelles (14 à 20ans).

### **Les personnes accompagnées au sein de la structure**

Nous disposons d'un agrément permettant d'accueillir des personnes âgées de 6 à 20 ans au sein de notre structure. L'admission d'un enfant est conditionnée par la décision d'orientation émise par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Cette orientation est déterminée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée) après examen du dossier de l'enfant par la Commission d'Analyse, laquelle est responsable de la gestion préalable du dossier et de la connaissance des établissements médico-éducatifs dans son secteur géographique de compétence.

Suite à la notification MDPH proposant l'orientation de l'enfant vers notre IME, la famille est invitée à entrer en contact avec notre assistante sociale. Cela permet d'obtenir des informations détaillées sur notre processus d'admission.

### **Type d'accompagnement proposé et objectif**

La mission de l'IME "Le chemin des Lauris" vise à promouvoir l'épanouissement ainsi que le développement de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles des personnes que nous accompagnons. Nous aspirons à encourager l'atteinte d'une autonomie maximale dans les aspects quotidiens, sociaux et professionnels.

Notre objectif est de guider les personnes tout au long d'un parcours visant leur inclusion harmonieuse dans les divers domaines de la vie personnelle et professionnelle.

Notre établissement accompagne des personnes en situation de handicap, nécessitant un suivi médical, paramédical, psychologique et/ou social.

## **Les finalités de l'accompagnement**

Les objectifs de l'accompagnement à l'IME "Le chemin des Lauris" sont orientés vers une prise en charge individualisée, répondant aux attentes et besoins spécifiques de chaque personne. Notre démarche vise à favoriser l'autonomie dans les activités quotidiennes, à maintenir les liens sociaux, à promouvoir le bien-être, à encourager l'inclusion dans la communauté et à soutenir le développement de l'autodétermination.

## **Lieu d'intervention**

Les interventions se décomposent en plusieurs groupes éducatifs qui s'inscrivent autant dans les apprentissages des actes de la vie quotidienne que dans une dynamique de projets adaptés, afin de valoriser le potentiel et l'épanouissement de chaque enfant. Des projets éducatifs et des activités sont mis en oeuvre pour optimiser les acquisitions et favoriser l'autonomie et les apprentissages du quotidien, la communication et la socialisation. Ces activités sont développées en interne, mais aussi à l'extérieur avec l'inscription dans divers réseaux partenariaux au niveau culturel, artistique, sportif et de loisirs. Elles sont le vecteur de l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation du projet individualisé d'accompagnement de l'enfant.

Ces interventions ont lieu au sein de l'Institut Médico-Educatif « Le chemin des Lauris ». Mais Dans le cadre de partenariats extérieurs les personnes accompagnées sont amenées à sortir de l'IME pour des activités du type équithérapie, Maison des arts, piscine, football américain, pavillon Séraphine mais également à l'école Joliot Curie de Sartrouville avec l'Unité d'Enseignement externalisée , toutes ces actions sont menées dans un objectif d'inclusion des personnes accompagnées.

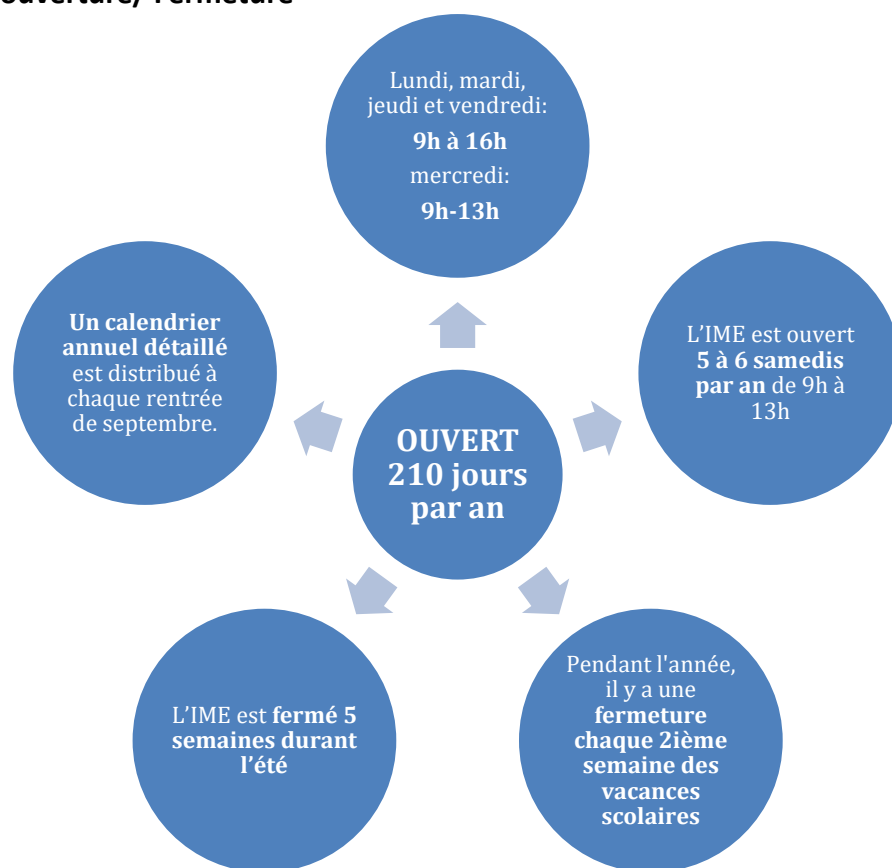
## **Le pôle d'appartenance**

Au sein de la structure de l'APAJH Yvelines,  
l'IME "Le chemin des Lauris" s'inscrit dans le pôle IME.  
Ce pôle regroupe trois établissements médico-sociaux, à savoir :

- l'IME Le chemin des Lauris
- l'IMPro le Manoir à Andrésy
- l'EME la Clé Saint Pierre à Elancourt.

Cette affiliation au pôle offre divers avantages en termes de collaboration et de synergie entre ces établissements.

## La période d'ouverture/ Fermeture



Il est important de noter que la **présence** des personnes accompagnées est **obligatoire les jours d'ouverture**. L'établissement surveille attentivement l'absentéisme afin de respecter l'obligation scolaire et de garantir la "continuité du soin". Il y veille également pour le respect de la valeur Solidarité qui ne peut être décorée de celle de Responsabilité dans la mesure où les financements publics octroyés ne le sont que si le service est rendu par un accompagnement régulier rendu possible avec une présence assidue des enfants et adolescents.

### IME Le chemin des Lauris

55/57 rue de la Garenne  
78500 – Sartrouville

ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org

01.61.04.23.82

Horaire d'ouverture du secrétariat: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h

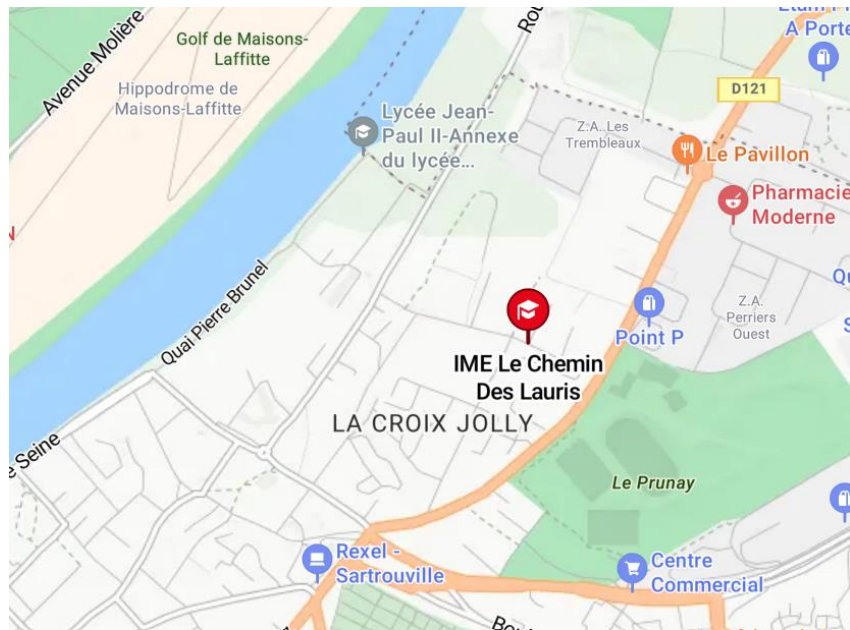
Mercredi: 9h à 13h

## DEUXIEME PARTIE : FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE



### 1. Localisation

L'IME Le chemin des Lauris se situe en Ile de France, dans le département des Yvelines, au 55/57 rue de la Garenne 78500 Sartrouville.



### Les moyens d'accès



**Train :** Ligne J - arrêt Sartrouville

RER A - arrêt Sartrouville

**Bus :** 30-05 arrêt « La Garenne »

## 2. Plan de la structure

Les installations de l'IME "Le chemin des Lauris" sont spécifiquement conçues pour une utilisation collective dans des contextes éducatifs, préprofessionnels, sportifs, rééducatifs et thérapeutiques. L'établissement est composé de deux bâtiments situés sur un terrain de plus de 6 000 m<sup>2</sup>.



- Le bâtiment administratif, situé à l'entrée de l'établissement, comprend au rez-de-chaussée un préau qui offre une entrée au bureau d'accueil, à la cantine, à l'infirmierie du côté droit, et au gymnase du côté gauche. À l'étage de ce bâtiment se trouvent les bureaux administratifs, y compris ceux de la Directrice de Pôle, du secrétariat de l'établissement, de l'assistante de service social, du médecin pédopsychiatre et des deux psychologues.

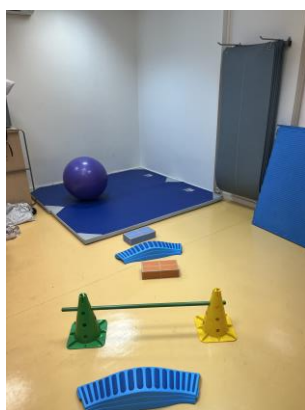
- Le bâtiment éducatif, séparé du premier par les cours de récréation, est dédié à la vie éducative et scolaire des enfants et adolescents.

Ce bâtiment est divisé en deux unités distinctes :

### La section d'éducation enseignement spécialisé (SEES) :

Elle accueille des Jeunes de 6 à 14 ans

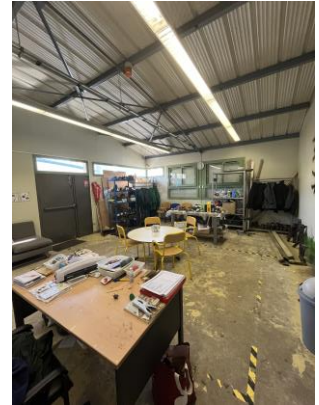
Les espaces de vie comprennent quatre salles pour les quatre groupes de référence et deux salles de classe. De plus, les enfants disposent de cinq autres salles destinées à des activités spécifiques, tels que l'expression plastique ou musicale, l'informatique, la cuisine pédagogique, les travaux manuels et la relaxation.



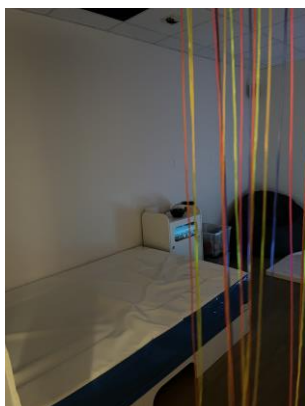
**La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP) :**

Elle accueille des Jeunes de 15 à 20 ans et plus, s'ils sont accueillis au titre de l'amendement Creton (dans l'attente d'une structure d'accueil pour Adulte )

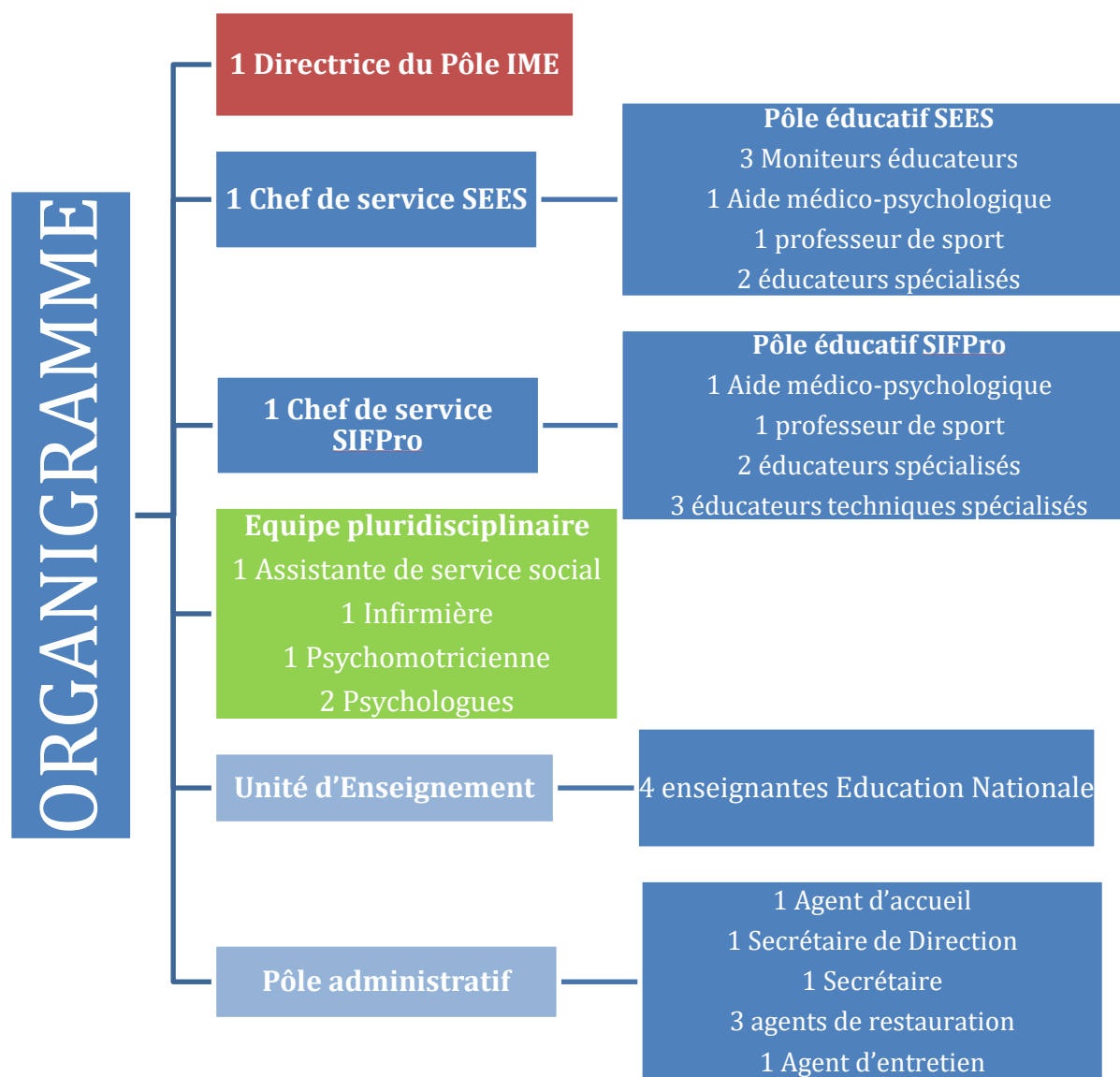
Cette section donne sur un foyer d'accueil et comprend deux salles éducatives, deux salles de classe, une salle informatique, quatre ateliers techniques (cuisine, espaces verts, blanchisserie et couture), un bureau pour le chef de service éducatif.



Commune aux deux sections, l'IME "Le chemin des Lauris" dispose d'une salle Snoezelen.



### 3. Organigramme de l'IME



## 4. Les missions de l'IME

### Les missions s'articulent autour des axes suivants :



#### L'accompagnement éducatif

Les objectifs sont différenciés au regard de l'âge et du groupe constitué. Les activités proposées par l'équipe éducative permettent une adaptation et une personnalisation de la prise en charge des jeunes accueillis. Des éducateurs référents sur chaque service accompagnent les jeunes dans la mise en place de leur projet individualisé, en lien avec la famille et les différents partenaires. Un emploi du temps personnalisé est proposé en fonction des besoins du jeune.

Il se décline autour d'activités différenciées et séquencées.

Les activités favorisent l'épanouissement, le bien-être, l'autonomie, et développent l'adaptation sociale et les compétences. Le travail en petit groupe est favorisé afin d'encourager les apprentissages et garantir la disponibilité du jeune.

#### L'accompagnement pédagogique

Les enseignants spécialisés travaillent en petits groupes afin de permettre aux enfants un meilleur accès aux apprentissages. Pour certains, un projet d'intégration scolaire est envisagé.

Nous disposons d'une Unité D'Enseignement pour l'Education (UEE)

#### L'accompagnement thérapeutique

- Accompagner les enfants, à partir de 6 ans, sur les plans thérapeutiques, éducatifs et scolaires afin de favoriser le développement de leur autonomie personnelle et sociale, et selon des modalités convenues entre les familles, l'établissement, et d'éventuels partenaires extérieurs.
- Permettre aux adolescents de construire un projet de vie correspondant à leurs souhaits et leurs aptitudes, par des cursus d'apprentissage social et professionnel pluri dimensionnels.
- Permettre aux jeunes adultes de partager des temps d'activités et de vivre des temps d'immersion dans des structures adaptées et/ou d'hébergement répondant au projet de vie de la personne.
- Accompagner la famille dans ses interrogations autour de la problématique concernant son enfant et être en appui-conseil auprès des parents.

- Affiner le diagnostic et mener une réorientation si nécessaire.
- Notre action est guidée par le respect de la personne accompagnée et de sa famille, par l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement, et s'exerce dans un souci de bienveillance permanente et de sécurité de tous.

L'équipe de l'IME est composée de 36 professionnels qualifiés et de spécialités complémentaires. L'établissement accueille également des stagiaires dans les différents métiers représentés.

**La Directrice de Pôle** : fixe les grandes lignes de l'organisation du Service en application de la politique de l'Association gestionnaire.

Elle veille à l'adéquation des actions mises en œuvre avec les spécificités de l'agrément et les missions confiées par l'Association. Elle est garante de la qualité de la prestation apportée aux enfants et aux familles par l'animation des travaux de réflexion, l'organisation de la formation permanente de l'équipe, l'élaboration des outils, dossiers des enfants et projets individuels. **Deux Chefs de Service** : ils sont les interlocuteurs privilégiés de l'IME. Par délégation de la directrice. Ils animent et coordonnent les activités du service. Ils ont des fonctions : hiérarchiques, organisationnelles, d'animation et de formation des équipes.

Le service thérapeutique de l'établissement veille à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet thérapeutique individuel des enfants et adolescents et en assure l'adaptation. Il veille également à associer ce projet aux projets éducatifs, pédagogiques et professionnels individuels qui doivent prendre en compte l'état de santé et les besoins de l'enfant et de l'adolescent. Les acteurs du projet thérapeutique travaillent en complémentarité, en respectant l'identité professionnelle de chacun dans le cadre du travail pluridisciplinaire.

#### L'équipe thérapeutique associée :

- 1 Médecin Pédopsychiatre
- 1 Infirmière
- 2 Psychologues
- 1 Rééducatrice en Psychomotricité
- Des orthophonistes libéraux extérieurs qui prennent en charge les personnes accompagnées sous convention.

**Un médecin pédopsychiatre** : joue un rôle central en assurant la coordination, la surveillance et le suivi de la santé des personnes accueillies. En tant que pivot essentiel, il facilite la communication entre l'équipe thérapeutique, les familles et les services de santé extérieurs. Son expertise médicale contribue à garantir une prise en charge holistique, alignée sur les besoins spécifiques de chaque personne, tout en favorisant la collaboration interdisciplinaire et le bien-être global des personnes accueillies de l'IME.

**Une Infirmière** : contribue au suivi de la santé de l'enfant, met en œuvre des actions de prévention, assure l'administration des traitements sur ordonnance, les soins courants lors de blessures ou de maladie, et le lien avec les familles pour les aspects médicaux.

**Deux Psychologues** : suivent l'évolution intellectuelle et psycho-affective des enfants, elles reçoivent et conseillent les familles, en lien avec le médecin. Elles peuvent rencontrer, en

entretiens réguliers, des enfants dont la problématique psychologique nécessite une attention particulière. Elles interviennent auprès des équipes et participent aux travaux institutionnels.

**Une Psychomotricienne** : réalise les bilans des enfants à l'admission ou au cours de leur prise en charge. Sur prescription du médecin, elle construit et met en œuvre des rééducations en fixant les objectifs. Elle partage son bilan au cours des réunions de synthèse.

### Une équipe socio éducative :

**Une Assistante de service Social**: accompagne les familles des enfants dans leurs démarches administratives et leurs questions diverses. Elle rencontre les familles à leur domicile ou dans son bureau. Elle est le lien entre la famille, l'établissement et les organismes extérieurs (MDPH,...). Le dossier social de l'utilisateur est pris en charge par l'assistante de service social de l'IME en toute confidentialité.

**Éducateurs/Moniteurs éducateurs** : construisent et mettent en œuvre, les activités concourant à l'atteinte des objectifs du projet d'accompagnement, dans les domaines éducatif, sportif, ou de formation professionnelle, selon leur spécialité. Les éducateurs référents sont les interlocuteurs privilégiés des familles.

**AMP** : Elle joue un rôle essentiel en apportant un soutien individualisé aux enfants en situation de handicap. Elle contribue à leur bien-être quotidien en assurant un accompagnement personnalisé, favorise leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne, participe à la mise en œuvre des projets personnalisés et collabore activement avec l'équipe pluridisciplinaire pour assurer une prise en charge globale et adaptée.

### Une équipe pédagogique :

**Une Coordinatrice Pédagogique** : coordonne les interventions des enseignants, assure le lien avec l'Éducation Nationale pour tous les sujets spécifiques, anime l'unité d'enseignement et enseigne elle-même sur une partie de son temps de travail.

4 enseignantes : dispensent, selon des méthodes adaptées au public, les programmes scolaires élaborés par l'Éducation Nationale.

### Une équipe spécialisée dans le domaine de la pré-professionnalisation:

#### **Des Educateurs Techniques Spécialisés :**

Les éducateurs techniques jouent un rôle essentiel au sein de la section de la SIPFP en facilitant l'apprentissage et l'immersion professionnelle des jeunes, que ce soit à travers des stages en ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) en milieu protégé ou en entreprise ordinaire. Ils encadrent des ateliers préprofessionnels variés tels que le restaurant « d'application », les espaces verts, la maintenance des bâtiments, l'entretien du linge et des locaux, ainsi que la couture. Les jeunes bénéficient également d'un travail accompagné en entreprise, avec la présence d'un éducateur technique, favorisant ainsi leur intégration dans le monde du travail. Ces ateliers sont conçus pour développer les compétences professionnelles des jeunes et les préparer à une transition réussie vers le milieu professionnel, que ce soit en milieu protégé ou ordinaire.

**Une chargée d'insertion professionnelle :** accompagne activement les jeunes dans des ateliers informatiques, les aidant dans les démarches liées à la création de leur CV et à l'utilisation des outils numériques pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Sa mission principale est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes en situation de handicap en élaborant des projets adaptés, en collaborant avec des entreprises partenaires, en offrant un soutien individuel, en favorisant le développement des compétences, et en assurant une coordination globale avec l'équipe pluridisciplinaire.

**Quatre Agents des Services Généraux et techniques :** assurent le nettoyage, le gardiennage et la maintenance des locaux.

## 5. Les prestations

Conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, l'IME « Le chemin des Lauris » met en place un certain nombre d'actions permettant d'associer les bénéficiaires à leur accompagnement en les considérant acteurs à part entière.

### a. Les personnes accompagnées sont invitées :

- A participer à l'élaboration de leur projet personnalisé d'accompagnement.
- A répondre à des enquêtes de satisfaction.
- A participer au Conseil de la Vie Sociale ou toute autre forme d'expression.

Les interventions auprès des personnes accompagnées s'articulent autour de plusieurs axes qui ne fonctionnent jamais indépendamment les uns des autres, mais dont la singularisation, répondant aux besoins et attentes de chacun, constitue le projet individuel d'accompagnement global.

### **Le projet personnalisé d'Accompagnement (PPA)**

Le PPA de chaque usager accueilli est proposé dans les 15 jours de l'admission et actualisé dans les 6 mois puis tous les ans.

L'établissement s'engage à faire aboutir cette démarche et le présenter à l'utilisateur et sa famille dans le délai ci-dessus nommé. Le projet individualisé est guidé par le professionnel référent de l'IME avec l'utilisateur et en collaboration avec la famille dans le respect de leurs attentes.

Ce projet individuel est éducatif, pédagogique, thérapeutique et social. Chacun des professionnels intervient dans son domaine de compétences. Des objectifs, modalités et évaluations sont établis et font l'objet de suivis réguliers.

Des réunions de groupe de référence organisées toutes les semaines afin de discuter ce projet individualisé avec le jeune. Des réunions de synthèse de l'équipe permettent de réaliser un bilan de chaque projet individualisé à raison d'une synthèse par an au moins.

### **Equipe de suivi de scolarisation (ESS)**

La scolarisation est assurée, en petits groupes et sur un temps adapté, par des enseignants de l'Education Nationale qui sont recrutés par l'établissement dans le cadre d'un contrat de mise à disposition. L'unité d'enseignement se compose de 2 enseignantes dont une coordonnatrice pédagogique.

Les objectifs reposent sur les programmes scolaires en vigueur et le « socle commun de connaissances et de compétences ».

Pour certains élèves les compétences à maîtriser peuvent être redéfinies.

Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement est élaboré à partir des besoins scolaires des élèves, en référence à leurs P.P.I. (Projet Pédagogique Individuel, qui est à la fois un élément du Projet Personnalisé de Scolarisation de la MDPH, et du Projet d'Accompagnement Individualisé de l'IME).

Le projet pédagogique décrit également les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les objectifs d'apprentissage fixés dans son P.P.I.

Les élèves ont la possibilité de se préparer à certains examens de l'éducation nationale

### **Le Conseil de la Vie sociale**

Le CVS est élu pour trois ans et se réunit au moins trois fois par an. Il est composé de quatre usagers élus (2 titulaires et 2 suppléants) par leurs pairs, quatre parents élus (2 titulaires et 2 suppléants) par les représentants légaux des usagers par un vote à bulletin secret ; un représentant du personnel désigné par le CSE associatif, un administrateur de l'association APAJH Yvelines. Le directeur participe avec voix consultative.

Le Président est un jeune de l'établissement élu par l'ensemble des membres du CVS.

Un représentant de l'équipe municipale de la ville de Sartrouville est toujours invité, ainsi que la Direction générale.

Le compte rendu de cette instance est diffusé à tous les membres élus, désignés ou invités, à tous les acteurs institutionnels ainsi qu'à la Direction générale.

### **Rencontre avec les parents, les représentants légaux**

- Le Code d'action sociale et des familles préconise un travail partenarial avec les parents. Cet aspect est un droit et un devoir pour les acteurs concernés.
  - Aussi, des réunions régulières avec les parents sont organisées.
  - Les parents peuvent rencontrer les différents intervenants en fonction de demandes particulières et/ou des besoins de l'équipe (attentes des parents, recueil d'informations). Après la synthèse du jeune en équipe pluridisciplinaire, le projet individualisé d'accompagnement est rédigé et les parents sont invités à le discuter et à le signer après accord.
  - Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) est révisé tous les ans et peut être actualisé plus souvent en fonction des besoins.
- A la fin de l'année, un bilan d'évaluation écrit est remis aux parents, suivi d'une rencontre permettant ainsi de préciser et d'échanger autour des acquis de l'enfant et des points à poursuivre.

### **Instance associative de réflexion sur la bientraitance**

L'organisation de l'établissement se fonde sur l'obligation d'accompagner des personnes particulièrement « vulnérables » au sens du code pénal. Cette obligation exige de notre part d'assurer la sécurité, la santé et la dignité des mineurs et jeunes majeurs accueillis. A partir de ce constat, l'établissement garantit à chaque usager le traitement rapide et complet des situations de mauvais traitements dans le respect des procédures en vigueur. Ces démarches sont de l'autorité du directeur ou, en son absence, du chef de service de l'IME. Chaque adulte ou enfant peut interpeller l'équipe de direction. Les personnes qui accompagnent l'enfant ou adolescent accueilli s'engagent à se réunir dans les plus brefs délais, afin de recueillir toutes les informations

nécessaires et décider de l'opportunité de procéder à un signalement. Sans délai, celui-ci est adressé à la cellule de signalement des droits de l'enfant.

L'ensemble des salariés est formé aux principes de bientraitance et des sensibilisations régulières sont réalisées tant au niveau institutionnel qu'associatif.

## **b. Les ateliers éducatifs**

### **Les ateliers techniques sur la section de la SIFPro**

- **Cuisine** : Confection de repas autonomes, pâtisseries et plats salés.
- **Blanchisserie** : Equipement qui permet aux jeunes l'entretien des tenues de travail et sportives de l'institution.
- **ESAT** : Le partenariat avec des blanchisseries industrielles en ESAT permet aux jeunes d'être immergés en situation de travail par des stages ou des demi-journées hebdomadaires.
- **Conditionnement** : Réalisation de productions industrielles diversifiées et liées aux activités de différents ESAT des Yvelines et du Val d'Oise partenaires de l'IME.
- **Espaces Verts** : Semis et culture en serre, création et entretien de jardins en interne comme en externe, entretien du matériel de jardinage et d'horticulture et Art floral.
- **Entretien des locaux** : un espace polyvalent englobant divers domaines allant de la petite menuiserie à la maintenance, en passant par l'entretien technique des locaux et la petite peinture ! Cet atelier offre une opportunité unique aux jeunes de s'immerger dans une variété de tâches, les préparant ainsi à des situations de travail variées. Au-delà des aspects techniques, l'objectif est de développer des compétences professionnelles larges et transférables, renforçant ainsi leur polyvalence et facilitant leur intégration future dans le monde professionnel.
- **Informatique** : Rédaction du journal de l'IMPro « La plume bavarde » permettant l'utilisation des technologies de l'Information et de la communication. Cela inclut également l'enseignement de la rédaction de leur CV et l'intégration des compétences informatiques dans divers aspects de la vie quotidienne.
- **Insertion professionnelle** : Mise en place des actions qui permettent l'approche de milieux professionnels concrets : recherches de stages en E.S.A.T., Entreprises Adaptées et milieu ordinaire en fonction des projets individualisés. Lessuivi et bilan de ces stages sont toujours réalisés avec le jeune et son tuteur de stage.

## Les activités pédagogiques sur les 2 sections



La présence de quatre professeurs des écoles mis à disposition par le Ministère de l'Éducation Nationale nous permet d'offrir les services d'une école aux usagers accueillis au sein de l'IME. Les enseignants affectés restent sous l'autorité hiérarchique de la DSDEN des Yvelines, et sont soumis à l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement.

Les enseignants sont responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des Projets Personnalisés Individuels (P.P.I.) des élèves formalisés par le document GEVASCO qui organise la scolarité de l'élève, et formalise la cohérence pluridisciplinaire des accompagnements.

Tous les usagers de l'IME sont élèves de plein droit, et bénéficient de temps d'enseignement scolaire, selon une programmation hebdomadaire d'activités pluridisciplinaires



Conformément au CASF et à la loi du 11/02/2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », chaque élève accueilli en Etablissement Médico-Social bénéficie d'une Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) organisée par la Référente de scolarité (*chargée de suivre le parcours scolaire de chaque élève*) désignée par la Direction Académique de Versailles.



## TROISIEME PARTIE : LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

### PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES & DE LEURS REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Nous procédons au recueil de l'expression des usagers et des familles de différentes manières et à différents moments :

- Au moment de l'admission,
- Par l'intermédiaire de différentes commissions (commission restauration, CVS, ...)
- Lors des interventions régulières auprès de l'enfant,
- A tout moment, à la demande de la famille, et à minima à
- Chaque actualisation du projet d'accompagnement

Constitué de représentants des usagers, des familles, des personnels et des administrateurs, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se réunit 3 fois par an pour être informé, consulté, sur tous les sujets concernant l'établissement et les personnes accueillies en son sein.

Par ailleurs les familles sont étroitement associées à l'accompagnement de leur enfant, par un cahier de liaison quotidien, par des invitations régulières aux temps forts de l'établissement (rencontre de rentrée parents / professionnels, fête annuelle de l'IME, ...)

#### 1. L'admission

1. Vous devez être en possession de la **décision CDAPH** notifiant une orientation IME.
2. Vous pouvez déposer directement, auprès de l'IME, **une demande d'admission** et prendre contact avec le directeur.
3. La famille et/ou son représentant légal **transmet tout élément complémentaire** pour l'étude du dossier :
  - Éléments médicaux, psychologiques, paramédicaux, bilan CRA, etc.
  - Éléments éducatifs, scolaires, etc.
  - Éléments administratifs et sociaux.
4. Une **rencontre** est programmée
  - La direction vous remet et commente le livret d'accueil et ses annexes mentionnées en page 1 de ce Livret. Elle recueille également les besoins de votre enfant et vos demandes. Une visite de l'établissement vous est alors proposée si elle n'a pas été faite auparavant.
  - Le chef de service de l'établissement proposera un temps d'observation de votre enfant au sein de l'IME afin d'établir un planning adapté. Cette période permet aux professionnels de l'établissement de proposer plusieurs ateliers pédagogiques afin de mieux cibler les besoins de l'enfant.

5. **Lorsque l'admission est confirmée** par le Directeur, l'enfant est accueilli dans l'établissement selon un emploi du temps réfléchi entre l'équipe pluridisciplinaire et la famille.

Au cours de l'admission, la Direction ou le Chef de Service par sa délégation vous remet le **contrat de séjour** en deux exemplaires qui devront être signés par l'ayant-droit et par la direction. L'un des exemplaires est retourné au service administratif. Ce contrat est signé dans le mois qui suit l'admission.

L'établissement se charge d'informer la MDPH des Yvelines de l'admission de l'enfant.

## 2. Inscription en liste d'attente

Au cas où aucune place n'est disponible, votre enfant est inscrit en liste d'attente. Vous serez régulièrement informés de l'évolution du dossier de votre enfant et de la date prévisible de l'admission lorsqu'une place se libère.

## 3. Les Repas

Les repas des enfants et adolescents sont obligatoirement pris à l'IME. (2 services décalés). Les frais de restauration sont entièrement pris en charge par l'établissement. Confectionnés par la Société SODEXO à la Cantine Centrale de Sartrouville, les repas sont livrés en liaison froide, puis remis à température en office de réchauffage par le personnel de l'établissement, régulièrement formé aux procédures et règles d'hygiène et sécurité en cuisine. Une commission des repas est organisée à chaque saison afin de présenter les nouveaux menus par la société SODEXO.

## 4. Les transports

En cas de non-autonomie de la personne accompagnée, les frais relatifs aux déplacements "domicile / établissement" sont pris en charge par l'IME. Le ramassage des enfants est assuré par une société de transport externe à l'aide de véhicules collectifs.

Si la personne accompagnée est autonome dans ses déplacements, elle se rend à l'IME "Le Chemin des Lauris" par ses propres moyens. Toutefois, cela nécessite une autorisation préalable délivrée par le directeur, en accord avec l'adolescent, ses parents/tuteur légal, et sous avis favorable du médecin pédopsychiatre ainsi que du chef de service éducatif. Il est à noter que l'acquisition de cette autonomie dans les déplacements fait partie intégrante des projets personnalisés de certains adolescents, visant à atteindre une plus grande autonomisation dans le cadre de leur projet individuel.

## 5. Les garanties souscrites



**L'assurance** de l'établissement contractée auprès de la MAIF à POISSY, couvre le jeune pour toutes les activités proposées par l'IMPro dans ses murs et à l'extérieur.

N° contrat : 0904105D

MAIF : 83 avenue Maurice Berteaux 78308 POISSY CEDEX

## 6. Les informations utiles

- **Personnes qualifiées**

Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel à une personne qualifiée (article L311-5 du code de l'action sociale et des familles).

Si vous souhaitez faire appel à une personne qualifiée, il vous suffit de remplir la lettre de sollicitation type. Si vous n'en disposez pas, vous pouvez la demander à L'IME « Le chemin des Lauris » ou bien la télécharger sur le site internet du Conseil Départemental des Yvelines, de la Préfecture des Yvelines ou de l'ARS Ile de France.

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/109407/download?inline>

Une fois complétée, cette lettre de sollicitation devra être envoyée à l'adresse indiquée dans l'article 7 de l'arrêté n°16-78-052 du 22 juillet 2016.

Les coordonnées de secrétariat des personnes qualifiées dans le domaine de compétence de chaque autorité sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

Personnes qualifiées des Yvelines			
ARS	Conseil départemental des Yvelines	Préfecture des Yvelines	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
Délégation départementale des Yvelines de l'ARS IDF 143 bd de la Reine 78000 VERSAILLES	Direction Générale Adjointe des Solidarités 2 place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX	1 rue Jean Houdon 78000 VERSAILLES	39 rue d'Angiviller BP 80154 78001 Versailles Cedex
ARS-DT78-PERSONNES-QUALIFIEES@ars.sante.fr	personne-qualifiee@yvelines.fr	ddcs-socialeducatif@yvelines.gouv.fr (services mandataire judiciaire à la protection des majeurs") ddcs-hebergement@yvelines.gouv.fr (centre d'hébergement)	dtpjj-versailles@justice.fr

- **Le traitement et la protection des données personnelles**

Les **données concernant la personne** peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'ensemble des personnes accompagnées par une structure mentionnant l'obligation d'une notification CDAPH, voit son dossier unique informatisé dans le logiciel MEDIATEAM de Berger Levraut.

La personne accompagnée a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au **recueil et au traitement de données nominatives** la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Les **données médicales** (et toute autre donnée personnelle) sont protégées par le secret médical et le secret professionnel de toutes les personnes intervenant dans la structure.

La **communication des documents et données** s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur ainsi que des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne

En cas de **contestation** ou de réclamation, la possibilité est donnée de contacter les personnes habilitées. A savoir, la structure ou le cabinet ACCENS, désigné par l'association comme délégué à la protection des données (DPO), par mail à l'adresse suivante : [dpo.apajh78@accens.net](mailto:dpo.apajh78@accens.net)

- **La démarche qualité**

Les structures de l'APAJH Yvelines sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. L'établissement dispose d'une procédure de signalement et de traitement des évènements indésirables, en application de la loi.

« Afin de faciliter l'expression de votre parole ou celle de votre entourage, dans le cas où vous seriez victime ou témoin d'une situation de maltraitance, un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique est mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur cette situation, il s'agit du **3977** pour les situations concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes et du 119 pour les mineurs ». Ces numéros font l'objet d'affichage dans toutes les structures.

